

# Directors of Clinical Services Meeting

## Réunion des directeurs des services cliniques

GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE LA  
VANUATU  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ



GOVERNMENT  
OF THE  
REPUBLIC OF VANUATU  
MINISTRY OF HEALTH

**BUREAU DE LA DIRECTION DES SERVICES DE SOINS CURATIFS ET  
HOSPITALIERS**

**Comment surmonter les obstacles en matière  
de formation médicale au ministère de la  
Santé de Vanuatu**

---

## 1. CONTEXTE

Par le passé, Vanuatu a envoyé des étudiants aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Nouvelle-Zélande et en Australie préparer des diplômes de deuxième cycle en médecine et en chirurgie. Cependant, en 2008, Vanuatu a commencé à envoyer ses étudiants en médecine dans des pays qui ne faisaient pas partie de la région, notamment dans des écoles non anglophones en Chine, à Cuba et, plus récemment, en Géorgie. Au total, Vanuatu compte 35 internes en médecine qui ont fait leurs études à l'étranger. Les différents niveaux de formation ainsi que les différentes langues dans lesquelles ces formations sont dispensées ont rendu l'internat en médecine difficile pour nos médecins locaux. Étant donné que des institutions régionales comme l'Université nationale des Fidji (FNU) et l'Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNPNG) n'étaient pas certaines de pouvoir accueillir ces étudiants dans un cycle universitaire supérieur, Vanuatu n'a pas pu envoyer ses étudiants se spécialiser.

## 2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

### 2.1 Progrès réalisés

En 2015, Vanuatu a reçu ses premiers diplômés formés à Cuba et en Chine. Un comité de formation et de préenregistrement a été créé afin de veiller à ce que ces internes en médecine reçoivent une formation d'un niveau de qualité adéquat. Ce comité existe toujours aujourd'hui. Il est composé de spécialistes de toutes les grandes facultés (habituellement la personne responsable du Département). Son mandat est précisé ci-dessous :

Ledit comité est chargé des domaines suivants :

- 1) L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'internat de médecine.
- 2) La coordination et la supervision de l'évaluation des compétences sur le lieu de travail des nouveaux internes en médecine à Vanuatu, notamment les journaux de bord, les enquêtes en ligne, les évaluations écrites et orales ainsi que la formation médicale continue.
- 3) La formulation de recommandations concernant l'utilisation et la mise en place d'infrastructures et de technologies en vue d'accompagner l'éducation et la formation des internes en médecine.
- 4) La mise en place de partenariats avec les organisations, institutions de formation locales et internationales ainsi que les différents conseillers techniques en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité de la formation médicale à Vanuatu.
- 5) L'offre d'un appui au perfectionnement professionnel des internes en médecine conformément aux priorités des pouvoirs publics, des domaines de spécialisation ainsi que des besoins cliniques sur la base du plan des effectifs cliniques du ministère de la Santé.

- 6) La sélection et la recommandation de nouveaux diplômés en médecine auprès de l'Autorité des professionnels de santé de Vanuatu avant de commencer un programme de formation des internes en médecine.
- 7) La présentation aux membres de l'Autorité des professionnels de santé, à la fin du programme d'internat de médecine, des internes qui auront rempli les exigences professionnelles pour pouvoir être enregistrés.
- 8) La promotion, le cas échéant, et s'il y a lieu, du bien-être des internes en médecine.

## **2.2 Résultats obtenus**

Vanuatu a pu obtenir plusieurs résultats qui lui permettront, à l'avenir, de développer davantage son personnel. Certains de ces résultats sont énumérés ci-dessous :

- 1) Une politique de détermination des attributions est en place. Elle définit l'idéal national en matière d'effectifs de santé ;
- 2) La mise en place d'un partenariat avec des partenaires comme l'AVI, la CPS et l'OMS en vue d'accompagner la formation ; et
- 3) Le programme de formation clinique de Vanuatu (VCTP) récemment approuvé, dont le mandat mentionné ci-dessous englobe l'ensemble des effectifs cliniques, et pas uniquement les internes en médecine.

**A. OBJET** : offrir une formation clinique de haut niveau à Vanuatu.

### **B. OBJECTIFS** :

- 1) Renforcer les connaissances et les compétences des médecins, dentistes, personnels infirmiers et autres professionnels de la santé ;
- 2) Recenser et soutenir les meilleures pratiques à travers la recherche et la formation ;
- 3) Faire progresser le personnel clinique vers des perspectives de carrières privilégiées en offrant un accès à des programmes de formation qui prépareront le personnel ;
- 4) Renforcer l'accessibilité à des soins de santé de grande qualité ;
- 5) Mettre en place et renforcer les perspectives de carrière pour les médecins, les dentistes, le personnel infirmier et le personnel associé ;
- 6) Mettre à disposition des possibilités de formation dans d'autres services curatifs et hospitaliers ;
- 7) Concrétiser les attentes et possibilités de formation continue pour l'ensemble des médecins, du personnel infirmier et du personnel associé ;
- 8) Octroyer à l'ensemble des programmes une certification au titre de l'autorité responsable des qualifications à Vanuatu ; et
- 9) L'autorité du programme de formation clinique de Vanuatu présentera régulièrement des rapports à la Direction des services curatifs et hospitaliers en se fondant sur l'examen des activités présentées à l'autorité par la personne chargée des programmes.

### 3. DÉFIS

Malgré les progrès réalisés en matière de formation médicale à Vanuatu, certains défis demeurent, comme :

- 1) L'anticipation d'une absence de bourses permettant d'aider les médecins qui attendent depuis un certain temps de suivre une formation universitaire de cycle supérieur, car ces bourses devront être partagées avec l'ensemble des autres secteurs du Gouvernement de Vanuatu ;
- 2) Le besoin de renforcer le système de base de données de gestion des ressources humaines du ministère de la Santé afin d'obtenir des données pertinentes en matière de planification des effectifs et de préparation de budget ;
- 3) Aucune perspective de carrière professionnelle pour le personnel infirmier, les dentistes et le personnel associé. Cette question est essentielle afin d'orienter le personnel et de permettre au ministère de la Santé de prévoir les besoins en formation qui correspondront à la prestation de services médicaux dans les hôpitaux. Ainsi, en raison du manque de perspectives de carrière, le personnel quitte son propre domaine de formation pour aller travailler dans d'autres secteurs comme la santé publique ;
- 4) Actuellement, le ministère de la Santé n'offre aucun accompagnement en matière de programme de formation médicale continue au personnel clinique, par exemple l'abonnement à des revues spécialisées ou l'utilisation de l'application UpToDate ;
- 5) L'absence d'un système de points en matière de formation professionnelle continue permettant à l'autorité des professionnels de santé et au conseil des soins infirmiers de renouveler l'autorisation de pratiquer ; et
- 6) Le Conseil des soins infirmiers de Vanuatu doit régulièrement examiner et élaborer des normes éducatives et cliniques pour le personnel infirmier afin de permettre aux institutions nationales de soins infirmiers de proposer des programmes de formation et, de manière générale, de pratique de soins infirmiers, ce qui, nous l'espérons, sera soutenu par le VCTP nouvellement créé. L'absence d'un véritable comité chargé de la formation des professionnels de santé, situation à laquelle, nous espérons que le VCTP remédiera.

### 4. ORIENTATIONS FUTURES

#### 4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics :

Étant donné notre expérience à Vanuatu, nous suggérons à nos pouvoirs publics et à ceux de la région de réfléchir aux questions suivantes :

- 1) Éviter d'envoyer des étudiants dans des écoles de médecine non anglophones situées à l'extérieur de la région, à moins que ces écoles soient accréditées et reconnues ;
- 2) Prévoir un parcours professionnel menant au succès pour chaque étudiant e, notamment pour les diplômés qui ont fait leurs études à l'extérieur de la région, avant d'engager des fonds publics ou de demander aux étudiants d'investir du temps ;
- 3) Recenser les obstacles qui empêchent les étudiants de progresser et fournir des solutions pour y remédier ;
- 4) Œuvrer aux échelons national et régional afin de trouver des solutions. De nombreux pays océaniques se trouvent dans la même situation ;
- 5) Mettre en place des programmes de formation continue qui encouragent l'apprentissage et renforcent les compétences ;
- 6) Proposer des politiques qui encouragent les étudiants à développer un plan de carrière dans le domaine des soins de santé ; et
- 7) Réfléchir à long terme. Les améliorations d'aujourd'hui prennent du temps à se concrétiser, mais sont synonymes d'avantages à plus long terme.

#### **4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :**

Les partenaires du développement sont des acteurs essentiels qui, par le biais du mentorat et du financement, proposent des solutions. Toutefois, nous suggérons une réflexion sur les questions suivantes :

- 1) Une assistance à court terme ne permet pas de trouver des solutions ou de proposer des réponses à long terme. Les engagements à long terme ont un impact plus conséquent ;
- 2) Les financements alloués à l'éducation représentent un investissement dans l'indépendance. À partir du moment où les pays insulaires océaniques auront du personnel pour venir en aide à leurs propres populations, la dépendance à l'égard de l'aide extérieure se réduira ;
- 3) Dans le domaine de la santé, un pays comme Vanuatu a grandement besoin de bourses pour pouvoir envoyer régulièrement des médecins, du personnel infirmier, des dentistes et du personnel associé participer à des programmes de cycle universitaire supérieur ;
- 4) Il est nécessaire d'encourager la FNU et l'UPNG à offrir de nombreux stages au personnel clinique qui désire se spécialiser ; et
- 5) La CPS, et d'autres partenaires comme l'OMS devraient fournir une liste d'universités étrangères reconnues afin d'aider les pouvoirs publics à décider dans quelles universités étrangères envoyer leurs étudiants.